



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE)

Des jeunes mobilisés pour faire connaître les droits de l'enfant

Ils ont entre 12 et 17 ans et ils ont eu carte blanche pour célébrer le 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE). Ils ont proposé des animations pour d'autres enfants à la maison de quartier de Chailly, à Lausanne, afin de mettre en lumière des droits parfois moins connus : le droit à l'information, à l'éducation ou encore au temps libre et aux loisirs. Par le jeu, le théâtre et des activités sportives, ces jeunes ont sensibilisé près d'une centaine d'enfants le temps d'un après-midi marqué par la visite de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Un film court mais fort retrace le parcours de ce groupe de 12 adolescents depuis leurs premières discussions sur ce que représentent pour eux les droits des enfants jusqu'à la réalisation de leur projet du 20 novembre 2019.

Ils s'appellent Aayusha, Chris, Helia, Kevin, Khadijah, Leonardo, Manale, Mohamed, Nefertari, Samuel, Suela et Zoé. Ils ont entre 12 et 17 ans et viennent d'une classe d'accueil, de la Commission cantonale de jeunes et d'un foyer socio-éducatif. Encadrés par Frédéric Cerchia, le Délégué à l'enfance et à la jeunesse du Canton, ils ont mis sur pied une série d'activités pour marquer l'anniversaire des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE). Ces jeunes ont pu décider de la manière dont ils souhaitaient célébrer cet anniversaire et ont choisi ensemble de mettre l'accent sur le fait que ces droits concernent aussi bien les enfants qui vivent en Suisse que ceux qui résident ailleurs. Ils ont voulu souligner aussi que ce texte contient non seulement des protections contre des abus physiques ou psychologiques, mais aussi le droit à l'information (art.17 CDE), le droit à l'éducation (art.28 CDE) ou encore le droit au repos, au jeu et à la culture (art.31 CDE).

Un après-midi d'animations pour les enfants et la visite de la conseillère d'Etat

Un concours de dessin, du théâtre, des jeux sportifs ou de mémoire, voilà quelques-uns des vecteurs que ces jeunes ont choisis et sur lesquels ils ont travaillé durant

plusieurs semaines. Encadrés par des professionnels du domaine de la jeunesse, ce groupe de jeunes organisateurs a proposé ses animations à près d'une centaine d'enfants de 5 à 10 ans venant des APEMS de la région, du Centre d'animation des jeunes d'Epalinges, des classes d'accueil du CREAL et du foyer socio-éducatif de Sainte-Famille. Le tout a été réalisé en seulement deux mois.

Un film court qui retrace cette aventure et un outil pédagogique

Ces jeunes ont été suivis depuis leur première réunion, leurs premières discussions et durant toute l'élaboration de cette journée par une équipe de tournage. Le film de cette aventure a été projeté en présence de la conseillère d'Etat Cesla Amarelle et du chef du Service de la protection de la jeunesse (SPJ), Frédéric Vuissoz. Ce reportage sans commentaire sera complété par les images tournées lors de cet après-midi du 20 novembre. Il laissera une trace durable de cette action et pourra servir de support pédagogique dans les classes vaudoises pour parler des droits des enfants.

Ce groupe issu de divers horizons socioculturels, des élèves migrants en classe d'accueil, des jeunes placés en foyer socio-éducatif et des membres de la Commission cantonale de jeunes, démontre par les actes que la Convention des droits de l'enfant concerne tous les enfants sans discrimination (art.2 CDE). Ces douze jeunes ont également pu se familiariser avec la démarche de projet et participer directement à des décisions liées à l'organisation de cet événement, ce qui est justement demandé par l'art. 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant. En vivant cette aventure, ces adolescents ont fêté de la plus belle des manières cet anniversaire important.

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

Adoptée le 20 novembre 1989 à New York, elle a été ratifiée par la Suisse en 1997. Ce sont principalement les cantons et les communes qui sont compétents pour la mise en œuvre des droits de l'enfant en mettant en place des politiques de l'enfance et de la jeunesse dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'accueil de jour, de l'encouragement précoce, de l'intégration, de la prévention, du soutien aux activités extrascolaires, de la participation et de la protection.

La mise en œuvre des droits de l'enfant dans un Etat signataire de la CDE est examinée périodiquement par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur la base d'un rapport présenté par chaque Etat partie. L'examen donne lieu à des recommandations. Il en ressort notamment que la Suisse peut mieux faire dans la mise en œuvre de l'art. 12 CDE, à savoir le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion et d'être entendu dans les décisions qui le concernent (en particulier dans les procédures administratives, judiciaires et législatives). A cet égard, le Département et le SPJ travaillent à améliorer la prise en compte de la parole de l'enfant dans les processus liés à la protection des mineurs. Des actions pour célébrer les 30 ans de la CDE sont menées ces jours dans les différents cantons suisses et de nombreuses communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 novembre 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse

DJES, Frédéric Cerchia, délégué cantonal enfance et jeunesse, Direction générale de l'enfance et de la jeunesse